

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20221215-029

du 15 décembre 2022

n°029

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) :

Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Isabelle DUCHER, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (8) :

Hubert PREHER donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Anne-Florence BOURAT donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Séverine BART donne pouvoir à Thomas BAUDIN
Elsa FARHAT donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MÉRY
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON
Jacques MELQUIOND donne pouvoir à Corine FARINEAU

EXCUSES (3) :

Marion LATUS, Gilles MAUDUIT, Gwenaëlle PRINCET,

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Michel FRESNEAU

OBJET : Avenants aux marchés 21M38V, 21M39V et 21M40V liés à l'aménagement de l'avenue Pierre Abelin

La commune de Châtellerault a lancé un marché afin de réaliser l'aménagement de l'avenue Pierre Abelin.

Les marchés de travaux ont été attribués pour un montant de :

Lot n°1 : VOIRIE, RÉSEAUX : 1 115 494,40 € HT

Lot n°2 : ESPACES VERTS : 141 384 € HT

Lot n°3 : ÉCLAIRAGE PUBLIC : 139 567 € HT.

Trois avenants doivent être conclus avec les entreprises COLAS, SVJ Paysage et SPIE Citynetworks, afin d'intégrer des travaux supplémentaires non prévus sur le projet initial et des prolongations de délais.

Les travaux supplémentaires s'élèvent à :

Lot n°1 : -----

Lot n°2 : -----

Lot n°3 : 4 839 € HT.

Le temps supplémentaire demandé pour chaque lot :

Lot n°1 : 7 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2023

Lot n°2 : 7 mois, soit jusqu'au 12 juin 2023

Lot n°3 : 3 mois, soit jusqu'au 13 février 2023.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20221215-029****du 15 décembre 2022****n°029****page 2/2**

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Conseil Municipal,

VU l'article 2194-8 du code de la commande publique, relatif aux modifications de faible montant,

CONSIDÉRANT la variation du montant du marché relatif au lot n° 3 portant sur la modification des lanternes pour la rue de la Paix ; 1 ensemble de mât de 4 m + lanternes Elixé 2BLSB8 17 watts en moins ; 3 ensembles de mâts de 6 m + lanternes Métro 45 3BLSB12 57 watts en plus, pour une augmentation totale de 4 839 € HT,

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger la durée des marchés cités en préambule,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés prenant en compte des prolongations de délais pour les lots n° 1, n°2 et n°3, ainsi que la modification du montant du marché relatif au lot n° 3 comme suit :

Société	Lot	Montant engagé HT	Montant avec modification de marché HT	Nouveau montant des marchés HT	% de variation/marché de base
SPIE Citynetworks	3	139 567 €	4 839 €	144 406 €	3,47 %

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

VILLE DE CHATELLERAULT
78, Bd de Blossac – CS 10619
86106 CHATELLERAULT CEDEX

AMENAGEMENT DE L'AVENUE PIERRE ABELIN

MODIFICATION DE MARCHÉ n° 21M38V

Passé en application de l'article R2194-8 du Code de la commande publique

LOT 1 – VOIRIE, RESEAUX

Marché initial 21M38V du 01/03/2022 – Montant 1 394 368,03 € T.T.C.

Imputation budgétaire: 822.2/2315/3510 N52-01

ENTRE :

La Ville de Châtelleraut, maître d'ouvrage, représentée par monsieur Jacques MELQUIOND, autorisé par arrêté n° 2021/19 du 16 novembre 2021 et agissant en qualité d'adjoint délégué

D'une part

Et

L'entreprise titulaire du marché

COLAS FRANCE
Z.I. Sud Nonne
86102 CHATELLERAULT Cedex

Représentée par monsieur LEBRUN Thomas

D'autre part.

Préambule

La présente modification de marché consiste à intégrer les options de l'aménagement de l'avenue Pierre Abelin, dont leur délai n'étaient pas pris en compte dans la durée initiale du marché d'une part, et à intégrer le calendrier de réalisation de la voirie sur la commune de Châtelleraut d'autre part. En effet, il nous oblige à réaliser l'avenue Paul Painlevé avant de terminer le marché en cours.

Aussi, l'article 4.1 du CCAP est modifié comme suit :

ARTICLE 1- DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché est prolongée de 7 mois soit jusqu'au 31 juillet 2023.

ARTICLE 2 – DUREE EXECUTION

La durée d'exécution du lot 1 est prolongée de 10 mois soit jusqu'au 31 juillet 2023.

ARTICLE 3 – INCIDENCE FINANCIERE

La présente modification de marché n'a pas d'incidence financière.

A Châtelleraut, le

L' Adjoint Délégué

L'entreprise COLAS FRANCE

Jacques MELQUIOND

Thomas LEBRUN

VILLE DE CHATELLERAULT
78, Bd de Blossac – CS 10619
86106 CHATELLERAULT CEDEX

AMENAGEMENT DE L'AVENUE PIERRE ABELIN

MODIFICATION DE MARCHÉ n° 21M39V

Passé en application de l'article R2194-8 du Code de la commande publique

LOT 2 – ESPACES VERTS

Marché initial 21M39V du 01/03/2022 – Montant 176 730 € T.T.C.

Imputation budgétaire: 823/2315/32000 N51-04

ENTRE :

La Ville de Châtellerault, maître d'ouvrage, représentée par monsieur Jacques MELQUIOND, autorisé par arrêté n° 2021/19 du 16 novembre 2021 et agissant en qualité d'adjoint délégué

Et

L'entreprise titulaire du marché

SVJ PAYSAGE
10 Avenue A. Nobel
86100 CHATELLERAULT

Représentée par monsieur DE VASSELOT Artus

D'une part.

D'autre part.

Préambule

La présente modification de marché consiste à intégrer les options de l'aménagement de l'avenue Pierre Abelin, dont leur délai n'étaient pas pris en compte dans la durée initiale du marché d'une part, et à intégrer le calendrier de réalisation de la voirie sur la commune de Châtellerault d'autre part. En effet, il nous oblige à réaliser l'avenue Paul Painlevé avant de terminer le marché en cours.

Aussi, l'article 4.1 du CCAP est modifié comme suit :

ARTICLE 1- DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché est prolongée de 7 mois soit jusqu'au 12 juin 2023.

ARTICLE 2 – DUREE EXECUTION

La durée d'exécution du lot 2 est prolongée de 3,5 mois soit jusqu'au 30 avril 2023.

ARTICLE 3 – INCIDENCE FINANCIERE

La présente modification de marché n'a pas d'incidence financière.

A Châtellerault, le

L' Adjoint Délégué

Jacques MELQUIOND

L'entreprise COLAS FRANCE

Thomas LEBRUN

VILLE DE CHÂTELLERAULT
78, Bd de Blossac – CS 10619
86106 CHÂTELLERAULT CEDEX

Aménagement de l'Avenue Pierre ABELIN
lot n°3 fourniture d'éclairage public (pose en régie)

MODIFICATION DE MARCHÉ

Avenant
LOT N° 3 – ÉCLAIRAGE PUBLIC
En application de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique
Marché initial 21M40V du 12/01/2022 : Montant 139 567 € H.T
Imputation budgétaire 3510

ENTRE :

La Ville de Châtelleraut, maître d'ouvrage, représentée par Mr Jacques MELOUIOND autorisé par arrêté n°2021-19 du 16/11/2021 et agissant en qualité de 6ème adjoint en charge de la commande publique,

L'entreprise titulaire du marché

SPIE Citynetworks – 1 rue des Entreprises – CS 90032 – 86440 MIGNE-AUXANCE représentée par Mr Franck LE CALVE en qualité de Directeur Opérationnel Sud-Ouest

D'une part Et

D'autre part

ARTICLE 1

La présente modification de marché consiste à rajouter des prestations devenues nécessaires tel qu'il est décrit dans le marché initial (art 4-2-1 du CCAP). Il s'agit notamment de :

- modification des lanternes pour la rue de la Paix
- 1 ensemble mât de 4m + lanternes Elixé 2BLSB8 17 watts en moins
- 3 ensembles mâts de 6m + lanternes Métro 45 3BLSB12 57 watts en plus

ARTICLE 2 – DÉTAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF OU MONTANT

Montant de la modification :	4 839 H.T
Nouveau montant du marché :	144 406 H.T

Cette présente modification est de 3,47 % par rapport au montant initial.

ARTICLE 3 – DÉLAIS et ORDRE DE SERVICE

Afin de prendre en compte cette modification, la durée du marché est prolongée de 3 mois, soit jusqu'au 13 février 2023.

ARTICLE 4 – AUTRES DISPOSITIONS

Les clauses du CCAP et du CCTP du marché initial sont applicables tant qu'elles ne sont pas contraires à la présente modification.

Fait à Châtelleraut, le 20 octobre 2022

Franck LE CALVE

Jacques MELOUIOND

SPIE Citynetworks

Adjoint à la Commande Publique

